

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

Jeudi 4 Novembre 2021 à 19h30
Salle Communale de la Mairie

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond, BALLAND Régis, PERROT Mickaël, NICOD Marc, - Mmes GIROD Stéphanie, VILLANCHER Béatrice, EURIN Céline

Excusés : M. VERNIER Guy - Mme MARECHAL Léa – Secrétaire : M. NICOD Marc

Date de convocation du Conseil municipal 22/10/2021

Présentation par Mme CLEMENT du CAUE de différents projets pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Cure.

Quatre simulations ont été proposées qui comprennent trois logements disposés et aménagés différemment. Les conseillers devront émettre leur préférence puis le choix sera transmis au CAUE afin qu'ils puissent chiffrer le projet.

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

Réunion Communauté de Communes : compte rendu sur le site

➤ **Délibération : modification des statuts CCPJ**

Lors du conseil communautaire du 28 juillet 2021, les Conseillers communautaires ont validé à l'unanimité le projet pour l'adhésion à l'Etablissement Public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) Seille et affluents. Une délibération est demandée à chaque commune de la CCPJ pour la modification des statuts. ➤ Accord de tous

➤ **Délibération : taxe aménagement**

Cette taxe a été créée en 2012 pour remplacer la taxe locale d'équipement. Les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments et les installations de toute nature, soumises à un régime d'autorisation selon le code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement. Un taux de 1.5 % pour notre commune avait été instauré avec une exonération pour les abris de jardin de moins de 20 m².

Ce taux qui peut être compris entre 1 et 5% doit être à nouveau examiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de garder le taux de 1.5% avec une exonération pour les abris de jardin de moins de 20 m²

➤ **Devis : palissades du terrain**

Lors d'un précédent conseil, il avait été demandé un devis pour la pose de claustras entre une habitation et le terrain de jeux.

1ère hypothèse : ♦ devis fourniture et pose → 3154, 80€ TTC sans la maçonnerie.

2^{ème} hypothèse : ♦ devis avec seulement la fourniture → 1016 € TTC
♦ devis maçonnerie → 695 € TTC
♦ travaux effectués par la municipalité

La deuxième solution a été retenue. Les travaux se feront dès que possible et selon les disponibilités de chacun.

➤ Les p'tits montagnards : demande de subvention

Les p'tits montagnards, association de parents d'élèves de l'école de Cousance, nous ont sollicité pour l'octroi de lots ou bons d'achats pour la Tombola de Noël. A l'unanimité, il a été décidé de leur verser une subvention de 100 €

➤ Repas des aînés.

Le repas aura lieu le 27 Novembre 2021 au restaurant le Revermont à Beaufort.

➤ Cérémonie du 11 novembre

Une note de la préfecture nous informe que la commémoration du 11 novembre devra respecter le protocole sanitaire et le port du masque obligatoire.

En revanche, à l'issue de la cérémonie patriotique, si un vin d'honneur est organisé, qu'il se déroule en intérieur ou extérieur, l'accès devra être soumis au pass sanitaire sous la responsabilité de l'organisateur.

Après discussion, l'annulation du vin d'honneur est votée à 6 voix pour et 3 abstentions.

La commémoration se tiendra à 11h aux monuments aux morts, port du masque obligatoire.

➤ Bulletin municipal

Il sera distribué fin 2021 début 2022. Toutes propositions d'articles sont les bienvenus et seront à transmettre en mairie avant le 6 décembre 2021.

➤ Information(s) diverse(s)

M. Le Maire explique qu'il est sollicité par de nombreuses demandes de parrainage pour les prochaines élections présidentielles. Il informe les conseillers qu'il ne donnera suite à aucune sollicitation

➤ Question(s) Diverse(s)

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,

